

<https://www.snetap-fsu.fr/Puis-je-cumuler-un-autre-emploi-en-dehors-de-l-etablissement-9240.html>



Puis-je cumuler un autre emploi en dehors de l'établissement ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AED -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 20 octobre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Puis-je cumuler un autre emploi en dehors de l'établissement ?

Votre administration employeur peut vous autoriser, à votre demande, à exercer une activité accessoire à votre emploi public, rémunérée ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé.

Cette activité ne doit pas porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Elle ne doit pas non plus vous placer dans une situation de conflit d'intérêts. <https://www.service-public.gouv.fr/...>